

DEMANDE DE SUBVENTION

Nom:	Prénom:
Rue:	N°:
Code postal:	Commune/Localité:
Tél.:	E-mail:
Numéro IBAN:	BIC:

sollicite une subvention pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles et pour la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement.

Prière de cocher la ou les rubrique(s) valable(s) et de soumettre la demande à l'Administration communale

A		Rénovation énergétique et économies d'énergie et de ressources naturelles	Montant accordé
	1	Conseil en énergie	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 250 €
	2	Isolation thermique extérieure ou intérieure des murs extérieurs d'une habitation existante	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 1500 €
	3	Isolation thermique de la toiture ou de la dalle supérieure contre une zone non chauffée d'une habitation existante	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 1000 €
	4	Isolation thermique de la dalle inférieure ou des murs contre sol ou zone non chauffée d'une habitation existante	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 1000 €
	5	Remplacement fenêtres et portes fenêtres	25 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
B		Construction durable	Montant accordé
	1	Construction d'un logement durable	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 1000 €
	2	Établissement d'un certificat LENOZ	25 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €

C		Energies renouvelables & collecte eau de pluie	Montant accordé
	1	Installation solaires photovoltaïques (max. 30 kWp)	25 % de la subvention étatique avec un maximum de 1000 €
	2	Installation solaires thermiques	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
	3	Installation de pompes à chaleur	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
	4	Installation d'un chauffage central à granulés de bois, à plaquettes de bois ou à bûches	25 % de la subvention étatique avec un maximum de 1000 €
	5	Installation d'une infrastructure pour la collecte d'eau de pluie	50 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
D		Chauffage	Montant accordé
	1	Contrôle unique de l'efficacité énergétique (« Heizungscheck »)	50 €
	2	Remplacement d'un ancien circulateur de chauffage par une pompe à haute efficacité énergétique (IEE ≤ 0.20)	50 €
E		Mobilité douce	Montant accordé
	1	Achat d'un vélo électrique ou d'un cycle à pédalage assisté (Pédelec/max. 0,25 kW et 25 km/h)	10 % du prix d'achat (max. 200 €)
F		Appareils électroménagers	Montant accordé par ménage
	1	Lave-linge, lave-linge séchant, lave-vaisselle (classe d'énergie A)	50 €
	2	Réfrigérateur, congélateur (classe d'énergie A)	50 €
	3	Sèche-linge (classe d'énergie A à partir du 1 ^{er} juillet 2025)	50 €
	4	Pompe de chauffage/circulateur (classe d'énergie A+++)	50 €

Les conditions d'octroi des mesures énumérées ci-dessus sont les suivantes :

1. Les subventions reprises aux points **A, B et C** sont subordonnés au bénéfice d'une aide financière attribuée par l'Etat en vertu du règlement grand-ducal du 12 décembre 2012 instituant un régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement.

Un certificat attestant l'obtention de cette prime est à joindre à la demande.

La demande de subvention doit être introduite au plus tard **3 mois après réception** du document attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'Etat.

2. Pour le point **D1** et **D2** la facture respective dûment acquittée est à joindre à la demande.

La demande de subvention doit être introduite au plus tard **3 mois après réception de la facture**.

3. Pour le point **D2** un certificat de la nouvelle pompe attestant un Indice d'Efficacité Energétique selon la réglementation (CE) 641/2009 de la Commission européenne d'au moins 0,20 ou plus efficace ($IEE \leq 0,20$) est à joindre à la demande.

4. Pour le point **E1** la facture respective dûment acquittée est à joindre à la demande.

Un seul vélo électronique ou cycle à pédalage assisté est subventionné par personne et par période de cinq années.

Chaque demande de subvention se référant à la délibération présente doit comprendre le formulaire de demande dûment rempli, la facture du service ou du produit fourni dûment acquitté ainsi que tous les documents spécifiques énumérés ci-dessus aux points 1 à 4 de l'article 4.

Chaque demande est transmise au collège échevinal qui y statue.

Le montant de la subvention accordée ne peut en aucun cas dépasser la dépense effectuée par le requérant diminuée du montant de la subvention étatique.

....., le / /

Signature du demandeur

Réservé à l'Administration

Numéro :

Date d'entrée :

Subvention :

☐ accordée montant (€) :

☐ refusée motif :